

La lettre des PLP d'Aquitaine



N° 44
30 avril 2019

Edito

TOU.TE.S EN GREVE LE 9 MAI : NON au projet de loi sur la Fonction publique



Lors de son allocution, le Président de la République s'est dit prêt à renoncer à son objectif de suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires mais pas à sa volonté de réduction de la dépense publique. Ces annonces du 25 avril ne font pas oublier le projet de transformation de la Fonction Publique et font même craindre son accélération.

Ce projet de loi vide de son sens le paritarisme et acte la disparition des compétences des commissions paritaires à partir de 2020. Dès l'année scolaire prochaine, les représentants du personnel ne pourront donc plus vérifier les barèmes et les faire rectifier en cas d'erreur lors des opérations de mobilité géographique. Dès 2021, les opérations de promotion subiront le même sort. Les CAP ne traiteront plus que des recours et des procédures disciplinaires.

Le traitement individuel des agents ne se fera plus en toute transparence, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les représentants des personnels ne pourront plus vérifier l'équité du traitement dû à chaque agent. Le recours ne pourra se faire que par des procédures individuelles, contentieuses, hiérarchiques puis administratives. Ces procédures sont lourdes, longues, complexes et donc dissuasives.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail seront transformés et réduits à une simple commission alors que le repérage et la prévention des dangers encourus dans l'exercice du métier, la limitation des risques professionnels et l'analyse des causes d'accidents de travail participent directement à la qualité de vie des personnels des établissements et agents.

En savoir plus et notamment sur les rassemblements et manifestations dans l'académie de Bordeaux :

<http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1259>

REFORME DE LA VOIE PRO : BEAUCOUP D'INTERROGATIONS...

Avant les vacances, dans chaque établissement a eu lieu une journée banalisée pour présenter la réforme de la voie pro. Durant les semaines qui viennent des formations disciplinaires vont être mises en place. Si vous avez des questions ou des doutes sur la mise en place de la réforme, **le SE-Unsa est mobilisé à vos côtés, alors n'hésitez pas à contacter la section académique : ac-bordeaux@se-unsa.org**

Pour faire le point :

[Réforme de la voie pro : et maintenant la certification ! :](#)

De nouveaux textes réglementaires seraient publiés avant la fin de cette année scolaire pour le CAP et avant décembre pour le bac pro.

[Grilles horaires CAP et Bac Pro : une note de service est parue :](#)

Co-intervention, chef d'oeuvre, accompagnement de l'élève, grilles horaires...

[3ème prépa-métiers : l'approche change, les moyens restent :](#)

Dotation en heures-professeurs de 35 heures.

HORS CLASSE ET CLASSE EXCEPTIONNELLE

Mercredi 10 juillet aura lieu la CAPA sur la promotion à la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle.



Pour la Hors Classe, le quota de promus dans l'académie de Bordeaux a été fixé à 126.

Pour en savoir plus (qui est promuable, fiche de suivi syndical) : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article1258>

Pour être promuable à la Classe Exceptionnelle, vous devez être à la Hors Classe et

- soit au 3^{ème} échelon avec 8 ans de missions particulières (vivier 1 = 80 % des promus)
- soit au 6^{ème} échelon (vivier 2)

Pour la première situation vous devez constituer sur i-prof un dossier sur entre le 29 avril et le 17 mai 2019. Le Se-Unsa peut vous aider à le constituer et à le vérifier.

Lire l'article et télécharger la fiche de suivi : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/spip.php?article1262>

MOUVEMENT INTRA

Vendredi 10 mai se tiendra le groupe de travail de vérification des barèmes.



Vous pourrez consulter votre barème sur SIAM (via I-Prof) dès **le lundi 29 avril 2019**. En cas d'anomalie, vous avez jusqu'au dimanche 5 mai 2019 pour demander un recalcul. Pour cela, vous devrez compléter l'annexe 4 de la circulaire, et l'envoyer par mail à la DPE (ce.dpe@ac-bordeaux.fr), accompagnée des pièces qui justifient les points réclamés et d'un message expliquant votre demande de recalcul.

N'hésitez pas à nous mettre en copie de ce mail. Le SE-UNSA peut vous accompagner dans cette démarche.

N'hésitez pas à nous contacter.

Documents à télécharger :

- [Annexe 4](#)

- Et la fiche de suivi : http://sections.se-uns.org/bordeaux/IMG/pdf/fiche_de_suivi_intra_2019.pdf

2EME HEURE SUP' NON REFUSABLE : POUR LE SE-Unsa C'EST TOUJOURS NON



Le décret sur la deuxième heure supplémentaire non refusable est paru le 13 avril au journal officiel.

Pour le SE-Unsa, c'est toujours NON.

La pétition lancée par le SE-Unsa en septembre 2018 a recueilli plus de 25000 signatures. Elle a été lancée dès l'annonce faite par le ministère de supprimer des postes pour les remplacer par des heures supplémentaires.

Lire la suite : <http://enseignants.se-uns.org/2eme-heure-sup-non-refusable-pour-le-SE-Unsa-c-est-toujours-NON>

LE SE-Unsa DIT NON A LA FORMATION OBLIGATOIRE PENDANT LES VACANCES !

Le ministère va publier un décret créant une allocation, uniquement pour les personnels enseignants qui suivront une formation sur le temps de vacances scolaires (5 jours maximum).

Cette indemnisation ne concernera donc ni les CPE, ni les PsyEN. Elle sera de 60 euros pour une demi-journée et de 120 euros pour une journée.

Lire la suite : <http://enseignants.se-uns.org/Le-SE-Unsa-dit-non-a-la-formation-obligatoire-pendant-les-vacances>



Rejoignez le SE-Unsa ! Mouvement, promotion, RV de carrière...

Vous avez besoin d'être informé-e, accompagné-e ?

Le SE-Unsa, syndicat utile, est là pour répondre à vos questions, à vos besoins. Jusqu'au 10 mai 2019, vous pouvez adhérer à tarif préférentiel (60 ou 80 euros selon le cas) au SE-Unsa. Si l'on ajoute le crédit d'impôt de 66 % pour les cotisations syndicales, il est facile et peu cher d'adhérer, dès aujourd'hui, au SE-Unsa (offre réservée aux seuls nouveaux adhérents).

Vous pouvez adhérer en ligne en quelques clics seulement ! J'adhère en cliquant ici !

Si vous êtes déjà adhérent.e au SE-UNSA, n'hésitez pas à proposer cette offre d'adhésion à des collègues autour de vous !

Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

Christian BASSET
Secrétaire Académique

L.P. Dassault à MERIGNAC

Laurent LAPEYRE
Responsable
académique PLP

L.P. Jean Monnet à
FOULAYRONNES

Catherine AMBEAU
Elue à la CAPA des PLP
Responsable Académique
"Entrant.e.s dans le métier"

LP Ph. de Gerde à PESSAC

Elu au CTA
Elu à la CAPA des PLP
Fouzia ZNOUBA
Elue à la CAPA des PLP

LP La Morlette à CENON

Yamina AZZOUG
Elue à la CAPA des PLP

SEP du LPO A. Dussolier à
NONTRON

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-uns.org

Site internet : <http://sections.se-uns.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-uns.org